

Assyriologie

M. Paul GARELLI, membre de l'Institut
(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), professeur

Cours : L'ancien royaume d'Assyrie.

Cette année fut consacrée à la dernière période de l'histoire assyrienne que nous n'avions pas abordée, celle du règne de Samsī-Addu (1807-1776) et de ses fils, Išme-Dagan, qui lui succéda, et Yasmah-Addu, établi à Mari, sur le moyen-Ephrate. C'est d'ailleurs par les textes de Mari que l'on peut connaître cette époque. Elle a fait l'objet de nombreux articles de Jean-Marie Durand et de ses collaborateurs, en particulier Dominique Charpin. Un grand nombre ont été publiés dans la revue MARI, *Annales de Recherches Interdisciplinaires, Editions Recherche sur les civilisations*, Paris, dont ils ont tout particulièrement la responsabilité.

La personnalité de Samsī-Addu est une des plus importantes de l'histoire assyrienne et c'est à lui qu'est consacrée la plus longue notice de la liste royale, rédigée en 738 av. n. e., à l'époque de Tiglath-phalazar III, l'un des fondateurs de l'empire. Il y est fait allusion à sa montée de Babylonie, la conquête d'Ekallātum, sur le Haut Tigre et son élimination d'Erišu (II), le dernier roi de l'ancienne dynastie. Ses efforts se sont portés surtout sur le triangle du Habur, notamment les villes de Šubat-Enlil (Tell Leilan), dont il fit sa capitale. Il descendit le cours du Habur, s'empara de Mari et chercha même à pousser en direction de Harran et de Karkemiš. A l'Est, il se dirigea vers le Zagros, en occupant Arrapha, Arbèles et Qabrâ. Il parvint à dominer les vallées des deux Zab et de la haute Diyala, ce qui provoqua des tensions avec Ešnunna. Son royaume fut partagé en deux zones : l'Est fut confié à son fils Išme-Dagan, établi à Ekallātum, et l'Ouest à son autre fils Yasmah-Addu, intronisé à Mari, et qui épousa une princesse de Qatna. Il se peut qu'il ait voulu contrôler l'ancienne route de l'étain, que suivaient les marchands assyriens de la Cappadoce. Mais Ešnunna ne pouvait l'accepter et en Occident, il se heurtait aux prétentions d'Alep. Ceci provoqua des

conflits, mais pour en comprendre la portée, il a paru nécessaire d'examiner le problème des tribus nomades plus ou moins sédentarisées.

J'ai repris à ce sujet les analyses de D. Charpin et J.-M. Durand dans leur article « *Fils de Sim'al...* » (RA, 80, 1986, 141-183). On distinguait deux groupes de nomades, les *Benê Sim'al*, « fils de la gauche », et les *Benê Yamina*, « fils de la droite », c'est-à-dire ceux du Nord et ceux du Sud, par orientation face au soleil levant. Ces deux groupes étaient désignés comme *Hanéens*. C'était le cas des rois de Mari, Yahdun-Lim et Zimri-Lim, qui s'intitulaient à la fois « roi de Mari » et « roi du pays de Hana ». En fait les Hanéens s'étaient scindés en deux groupes : ceux du Nord, dans le triangle du Habur, auraient pris le nom de Sim'alites et ceux du Moyen-Euphrate se seraient appelés Yaminites.

Le royaume de Mésopotamie fut ébranlé par une suite de guerres épuisantes. L'alliance avec Qatna était importante, la ville permettant de contrôler la Syrie et l'accès à la Palestine. C'est par elle que passaient les messagers de Hazor et des rois amorites. Mais Qatna était la grande rivale d'Alep. Un conflit éclata entre les deux villes et Samsī-Addu y fut entraîné. Il avait eu pourtant des relations cordiales avec Sūmu-ēpuh d'Alep, mais il voulut respecter la convention passée avec Qatna. Il s'avança vers l'Euphrate, où il construisit la forteresse de Dūr-Addu. Le roi d'Alep rallia à sa cause des bédouins benjaminites qui tentèrent d'interrompre les relations entre Qatna et Mari, et il tenta de soulever les populations à l'Est du royaume de Samsī-Addu, comme on le voit dans une lettre adressée par le roi de Qatna à son gendre Yasmah-Addu (MARI 5 p. 168). Samsī-Addu fomenta alors une coalition regroupant les villes du Nord de la grande boucle de l'Euphrate jusqu'à Karkemiš, qui rompirent leurs relations avec le roi d'Alep. C'est en 1781 que Samsī-Addu envoya une armée au secours de Qatna et une série de villes du Liban furent reprises. Sūmu-ēpuh étant décédé sur ces entrefaites, Samsī-Addu profita de cette circonstance pour établir des bases sur la rive gauche de l'Euphrate et lancer des incursions dans le Yamhad (Alep).

Cependant la situation s'aggravait à l'Est et au Sud du royaume. Les Turukéens et l'Elam l'envahirent et Zimri-Lim, fils de l'ancien roi de Terqa en profita pour s'emparer de Mari, comme on le voit au début d'un poème (MARI 4 p. 325. Sur les problèmes de filiation, cf. J.-M. Durand, MARI 4 p. 337). Samsī-Addu mourut sur ces entrefaites, peu de temps avant Yasmah-Addu, tué par les troupes d'Alep, mais Išme-Dagan put conserver le Nord du pays, de Šubat-Enlil à Ekallātum. C'en était fait néanmoins du grand projet de Samsī-Addu.

Zimri-Lim put le reprendre à son profit et il devint l'un des plus puissants souverains de cette époque. Le roi d'Ešnunna, Ibāl-pī-El, lui offrit même son alliance mais Zimri-Lim ne l'accepta pas et une guerre éclata entre eux. Les troupes d'Ešnunna s'avancèrent le long de l'Euphrate jusqu'aux abords de Mari, puis ils envahirent le Sindjar jusqu'à Šubat-Enlil, dont elles s'emparèrent. Išme-Dagan dut s'enfuir auprès de Hammurabi de Babylone. Mais cette offensive fut suivie d'un repli et Zimri-Lim se décida alors à passer traité avec Ibāl-pī-El, ce qui ne

l'empêcha pas ensuite de s'allier avec Hammurabi et le *sukkal* d'Elam pour assiéger Ešnunna.

L'Elam voulut alors réorganiser l'équilibre international à son profit, pour contrôler la route commerciale du Nord. Les armées élamites envahirent la Haute Djeziré, mais Zimri-Lim et Hammurabi organisèrent la résistance. L'Elam fut obligée d'évacuer la région, tout en gardant des appuis en Basse-Mésopotamie, notamment Rîm-Sîn de Larsa. Hammurabi l'écrasa et annexa la ville. Mais Ešnunna reprit un rôle important sous la direction d'un nouveau roi, Šilli-Sîn, cependant que de grands troubles se produisaient en Haute Djeziré. Les princes vassaux de Zimri-Lim disparurent et furent remplacés par des princes hourritophones. Il y eut même une rébellion d'un gendre de Zimri-Lim, prince d'Aš-lakkâ, qui fut écrasée. Mais la situation restait précaire et Hammurabi menait une politique inquiétante dans le Sindjar. Alors Zimri-Lim se décida à passer alliance avec Ešnunna (!), ce qui provoqua une réaction foudroyante de Hammurabi. Il s'empara d'Ešnunna et de Mari, qui fut détruite. Ses archives disparurent et de ce fait nos connaissances deviennent maigres. Nous dépendons aussi de Babylone. Tous ces événements sont d'une extrême complexité et l'on ne peut tenter de les résoudre que par des analyses poussées des archives de Mari. C'est ce que font J.-M. Durand et ses collaborateurs, dont les conclusions s'imposent actuellement.

C'est également le cas de l'article de J.-M. Durand consacré aux Dames du palais de Mari (MARI 4, 1985, 385 sq.). Il est intéressant de constater que les conquérants gardaient les femmes de leurs prédécesseurs. Certaines Dames du palais de Yasmah-Addu étaient déjà princesses avant la conquête de Mari par son père et elles figurent dans les listes du harem de Zimri-Lim. Des listes de rations d'huile énumèrent des concubines, des chanteuses, leurs institutrices, des *Kezrêtum* (?), leur domesticité et les portiers. Ces Dames du palais de Mari ne manquaient pas de ressources. Certaines possédaient des terres sur lesquelles elles s'acquittaient de l'impôt royal et elles avaient des bijoux importants. Évidemment les changements de règnes pouvaient affecter les princesses, mais la lettre de Bêltum, l'ancienne épouse de Yasmah-Addu, adressée à son fils après l'intervention de Zimri-Lim, montre qu'elle jouissait d'une certaine liberté de manœuvre.

Diverses lettres nous renseignent sur la procédure d'un mariage princier. C'est le cas en particulier de celui de Šibtu, fille du roi d'Alep, avec Zimri-Lim de Mari. Suivant l'usage courant, le père de la fiancée lui accordait une dot (*nidittum*) et le futur époux remettait en échange une *terhatum*, traduit souvent par « contre-don » (étymologie controversée : cf. G. Cardascia, *Les lois Assyriennes*, p. 165). Il faut noter qu'il y avait deux apports, car à côté de la *terhatum* on trouve mention du *biblum*, qui était le moment décisif du mariage. Il était concrétisé par la prise du voile de la jeune fille, mais le fait curieux est qu'on pouvait l'effectuer par procuration, comme le montre une lettre d'Asqudum et Rēšiya

(AEM I 1 p. 105 n. 10). Šibtu disposait de pouvoirs considérables et elle assumait même le rôle de son mari en son absence, comme le montre une lettre de Buqum, gouverneur d'une province près de Hanat (ARM I 2 p. 438 n. 502). A vrai dire, on ne sait si elle pouvait prendre des décisions à sa place, mais elle était tenue informée de toutes les démarches diplomatiques. De telles activités pouvaient tourner au drame, lorsque le souverain donnait en mariage une autre de ses filles au même souverain. Ce fut le cas lorsque Zimri-Lim présenta comme épouses à Hâya-sûmu d'Ilân-šura successivement deux de ses filles, Šîmatum, puis Kirûm (cf. J.-M. Durand, MARI 3, 1984, 162 et D. Charpin, AEM I 2 1988, 43 sq.). Les deux femmes se disputèrent et l'affaire aboutit au divorce de Kirûm. Il est possible, comme le pense J.-M. Durand (MARI 3 p. 171) que Zimri-Lim soit parti rechercher lui-même sa fille, accompagné d'une de ses épouses, qui devait être la mère de Kirûm. Puis ils rendirent visite à Yarîm-Lim d'Alep. De tels épisodes montrent le rôle que pouvaient jouer les reines et leur influence sur la situation politique internationale.

Un cas de ce genre nous est fourni par une fille de Yahdun-Lim, nommée Yamâma, qui avait épousé le devin Asqudum. Celui-ci avait dû se rallier à Zimri-Lim après avoir été au service de Yasmah-Addu. Il fut nommé Scheik de Hišamta et il a obtenu celle de son fils à la tête du domaine royal de cette ville. Il était devenu un majordome et il se peut que ce soit à cette époque qu'il ait épousé la sœur de Zimri-Lim, Yamâma. Il a dû profiter de cette alliance pour élargir son domaine et obtenir la promotion de son fils, malgré les protestations d'un certain Bannum, qui devait être le premier ministre.

En fait, Bannum avait peur que cette nomination ne fit le jeu d'İšme-Dagan en soupçonnant Asqudum de vouloir favoriser un retournement de la situation, car il était originaire d'Ekallûm (cf. J.-M. Durand, ARM 26, 72). Mais Asqudum ayant épousé la sœur de Zimri-Lim et fait nommer son fils comme gouverneur de Dûr-Yahdun-Lim n'avait pas intérêt à intriguer en faveur d'İšme-Dagan. Son ralliement était sûr. C'est alors qu'il a dû occuper le « petit palais oriental » de Mari et c'est lui qui contrôlait les dépenses du grand palais royal. Ses rapports avec Bannum ont fini par s'améliorer.

Le fait original est qu'Asqudum ayant acquis une grande autorité n'agissait pratiquement plus comme devin, tout en en gardant le titre. On le voit déployer une grande activité diplomatique et administrative, se rendant parfois en mission matrimoniale à Alep, après la mort de Bannum. Il est alors désigné comme intendant du palais royal (*abarakkum*). Il fut d'ailleurs envoyé à plusieurs reprises à Alep pour y effectuer des missions très diverses (AEM I 1 p. 132 n. 20). Il a exercé aussi des activités militaires, notamment lors de la rébellion des Benjaminites aidés par Ešnunna. Il fut alors envoyé en mission à Terqa (*ib.* n. 26). Mais les Hanéens causaient des soucis à Asqudum, comme le montre la lettre n° 37 et on le voit prélever des impôts sur les Hanéens (n. 47) ce qui permettait parfois de garder pour lui les revenus agricoles. Il est difficile de savoir si Asqudum a

renoncé à ses activités divinatoires après son ralliement à Zimri-Lim. Toutes les lettres relatives à de telles activités datent de l'époque de Yasmah-Addu, mais déjà alors il traitait aussi de problèmes administratifs. Il n'est pas certain que les devins aient été confinés dans des activités religieuses. On en connaît plus de 40 abordant des problèmes analogues à ceux d'Asqudum.

Parmi les membres de l'administration proprement dite, on peut distinguer deux groupes principaux : d'abord le gouverneur du pays (*šapīṭum*), l'intendant (*abbu bītim*) dirigeant diverses personnes comme le chef du cadastre et le chef de musique. D'autre part, les chefs de pouvoirs locaux soumis à l'autorité centrale comprenant le scheik (*sugāgum*), son adjoint (*laputtum*) et ceux qui en dépendaient. Certains documents font allusion aux marchands (*mār tamkāri*) ou aux devins (*barû*).

Les gouverneurs et les intendants ne devaient entretenir aucun rapport avec l'étranger. Ils devaient transmettre tout courrier reçu de l'étranger et ne disposaient en fait que d'un pouvoir limité. Il en allait de même pour les intendants. Tous les fonctionnaires étaient tenus à un devoir d'information de ce qui se passait chez eux, mais ils devaient auparavant en vérifier la vérité. Une lettre de Yamṣun d'Ilân-sûrâ à Zimri-Lim est instructive à cet égard (ARM XXVI 302, 5-15). Tous étaient astreints au secret, mais en cas de faute, ils étaient tenus à un devoir de délation.

Les scheiks doivent assumer le recensement (cf. ARM III, 21), mais parfois les gens ne s'y prêtaient pas. Alors il fallait procéder au contrôle et à l'inscription des réfractaires. A la fin de la campagne ou de la corvée, le *sugāgum* devait surveiller la démobilisation et convoquer éventuellement les responsables. Il transmettait aussi les doléances locales, comme on le voit dans ARM II, 53. La nomination d'un *sugāgum* se faisait normalement à la mort d'un teneur du poste et c'était les membres de la communauté qui proposaient son successeur (cf. ARM V 25). Ce sont les « Anciens » (*šibūtu*) qui choisissaient généralement cet important personnage, qui pouvait être l'un deux. Certains historiens de Mari se sont parfois demandés qui ils étaient et l'étendue de leur responsabilité (cf. J. Kupper et Ph. Talon, *Pouvoirs locaux* p. 52-53, 57 n. 13). Le mieux, à mon avis, est de se reporter aux données de l'époque « cappadocienne », où l'on voit que les « Anciens » n'étaient pas nécessairement des vieillards. Ils étaient des gens qui avaient une grande expérience commerciale et administrative, qui siégeaient à l'Hôtel de Ville, à côté de l'éponyme. Evidemment, du fait de leur grande expérience, ils devaient avoir un certain âge. Ceci expliquerait qu'à Mari ils aient pu jouer le rôle de *sugāgum*, qui avait de fortes responsabilités comme chef de clan.

En prenant sa charge, il devait payer une certaine somme d'argent, mais il devait le faire chaque année. Ce n'était pas une levée d'impôt. Elle provenait probablement d'autres sources, soit d'une fortune personnelle, soit d'un paiement collectif de la communauté. Mais il paraît nécessaire d'opérer une distinction entre le versement personnel du *sugāgum* et les charges de la collectivité

dont il avait pris la charge. Au fond on peut se demander si le *sugāgum* ne jouait pas au sein des collectivités nomades un rôle analogue à celui du maire (*hazā-num*) des villes du royaume, bien que le roi ait parfois envoyé une personnalité pour occuper ce poste (cf. ARM II 143, 15-19). En fait les pouvoirs locaux ne semblent jouer qu'un rôle limité. Ils suivent les directives officielles, mais des groupes de populations, aussi bien chez les sédentaires que chez les nomades, se réunissaient parfois pour prendre une décision, qui pouvait aller à l'encontre de l'autorité royale. Celle-ci était alors obligée d'agir de force (cf. ARM II, 18).

Pour illustrer les activités diplomatiques de certains hauts fonctionnaires, on a étudié celles de Yasīm-El, qui a exercé d'importantes missions en Haute Djeziré. Elles ont été fort bien analysées par F. Joannès dans AEM I 2, 1988, 235 sq., et nous avons suivi ses conclusions, notamment à propos des lettres 401 et 404. Le cas d'Atamrum d'Andarig est intéressant dans la mesure où il a épousé Inbatum, une fille de Zimri-Lim. En fait, la lettre 433 montre qu'elle agissait comme un souverain, en l'absence de son mari, mais elle tenait informé son père et Zimri-Lim dominait ainsi ce royaume. Elle devait avoir un caractère autoritaire, car Yasīm-El eut parfois des difficultés avec elle (n. 433). Les documents montrent le rôle d'un ambassadeur dans un royaume voisin. Il était choisi parmi les membres de l'entourage royal et partait à la tête d'un contingent militaire, dont il assurait l'équipement et l'entretien. Mais il ne prenait aucune initiative personnelle. Il transmettait les instructions reçues du roi et renvoyait toutes les informations dont il disposait, même sur des questions de détail, en reproduisant les propos tenus par les différentes personnes. Evidemment rien ne prouve qu'ils aient été authentiques, mais il avait intérêt à ne pas les déformer pour ne pas compromettre sa situation dans son pays d'origine, où il retournait une fois sa mission accomplie. Mais celle-ci était délicate dans une période troublée, où tous les souverains cherchaient à se supplanter les uns les autres. L'envoyé du souverain n'était que son serviteur.

On a aussi examiné les questions religieuses à la lumière des études de W.G. Lambert sur le panthéon de Mari (MARI 4, 1985, 525 sq.), qui ne reproduit pas un ordre hiérarchique et n'est d'ailleurs pas complet. Il reproduit simplement l'ordre dans lequel on avait fait des offrandes. Mais surtout on a suivi l'étude de J.-M. Durand sur la divination et le prophétisme (AEM I 1 p. 337 sq.). La distinction qu'il a mise en évidence entre le « répondant » (*âpilum*), l'extatique (*muhhûm*) et le *bârûm* pouvant exercer les deux fonctions, est fondamentale. Le terme *nabû*, apparenté à l'hébreu *nâbî'i*, a la même portée, mais il est employé à propos de gens d'origine occidentale. J'aurais toutefois tendance à penser que l'*âpilum* ne prend pas l'apparence d'un *muhhûm*. Même s'il crie, il tient des propos plus cohérents, qui revêtent pour nous un intérêt historique, notamment sur la politique d'İšme-Dagan envers l'Elam et Babylone, les problèmes benjaminites ou l'invasion d'Ešnunna. Dans l'ensemble les analyses de Durand restent une source de renseignement fondamentale, tout comme son étude des rêves et de l'ordalie, dont j'ai résumé les conclusions.

On peut formuler le même jugement sur l'analyse du commerce présentée par Cécile Michel, lors du Colloque sur Mari, Ebla et les Hourrites. Il est intéressant de constater que l'étain transite par Ešnunna et Aššur, ce qui peut éclairer son origine à l'époque du commerce avec la Cappadoce. Elle a rappelé les conclusions de J.-M. Durand (MARI 6, 1990, 39-92) sur le rôle limité de l'Euphrate dans les échanges commerciaux à grande échelle, contrairement à l'opinion généralement admise. Evidemment il était utile pour les transports de marchandises lourdes, les autres étant effectués à dos d'ânes, comme à l'époque « cappado-cienne ». Un autre point important qu'elle a eu raison de souligner est l'immunité dont jouissaient les marchands assyriens, ce qui leur permettait de jouer parfois un rôle diplomatique supérieur à celui des messagers officiels. A nouveau on constate, comme dans le cas du devin Asqudum, la multiplicité des charges dont pouvait s'acquitter un individu, quelle que fut sa désignation officielle.

Dans l'ensemble, l'époque de Samsī-Addu et de son fils Išme-Dagan fut une des plus importantes de l'histoire assyrienne, même si l'Assyrie n'existait pas encore en tant que telle. Mais leur rôle déterminant a permis la constitution d'un royaume, qui a joué un rôle capital dans l'histoire du Proche-Orient antique.

P.G.

PUBLICATIONS

Edition mise à jour des deux volumes de la Nouvelle Clio :

— *Le Proche-Orient Asiatique des origines aux invasions des peuples de la mer*. Les développements bibliographiques ont nécessité la collaboration de Catherine Breniquet pour la préhistoire, Jean-Marie Durand pour Sumer et Babylone, Hatice Gonnet pour le monde hittite.

— *Les empires mésopotamiens — Israël*. M. André Lemaire a remplacé V. Nikiprowetzky, décédé.

— *Les archives d'un centre provincial de l'empire assyrien* en collaboration avec Denyse Homès, Fredericq et Edouard Lipinski (sous presse).

Le professeur a rédigé avec Cécile Michel un article sur une lettre cappado-cienne inédite du musée d'Ankara, destiné aux *Mélanges* en l'honneur de Hans Hirsch (sous presse). Tous deux ont poursuivi l'étude des tablettes cappado-ciennes découvertes en 1993 et conservées au musée d'Ankara, qui feront l'objet d'une publication ultérieure.

— *Les déplacements de personnes dans l'empire assyrien* : *Mélanges* E. Lipinski, Louvain, 1995.

ACTIVITÉS

- Membre du Conseil de l'Institut Français d'Etudes anatoliennes d'Istanbul, du ministère des Affaires étrangères ;
- Direction de la Revue d'Assyriologie et d'Archéologie Orientale ;
- Membre du Conseil de la Société Asiatique ;
- Le Professeur a présidé la 42^e Rencontre Assyriologique Internationale qui s'est tenue à Louvain du 3 au 7 juillet 1995.